

Procès-verbal

Date et heure de la séance : 18/11/2024 à 20h00

ARTAUX Clément	abs	JACQUET Katia	abs	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	abs	PLANCHON Nicolas	x
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	abs
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	abs	VOYNNET Bernard	x

Secrétaire : Bernard VOYNNET

Absents : Clément ARTAUX, Katia JACQUET, Audrey MARICHIAL, Claire NOEL et Pierre THOMET

Absent excusé : Stéphane COIGNUS (procuration à Michel RICHARD)

Le quorum est atteint.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont examinées :

N° 63/2024 DEVIS VOIRIE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'effectuer divers travaux de voirie.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide les devis suivants :

-aménagement rue de la Gare du magasin ALDI au chemin vert : entreprise JUSTIN TP 1 route d'Esprels 70110 AUTREY LE VAY, pour un montant de 17 226,00 € HT (20 671,20 € TTC),

-réfection de la rue de la Gare - accès stade : entreprise PERRIGUEY TP 5 rue du Ranchot 25250 L'ISLE SUR LE DOUBS, pour un montant de 17 888,00 € HT (21 465,60 € TTC),

-réfection du chemin de Vornebert : entreprise PERRIGUEY TP 5 rue du Ranchot 25250 L'ISLE SUR LE DOUBS, pour un montant de 41 225,00 € HT (49 470 € TTC),

-réparations localisées : entreprise PERRIGUEY TP 5 rue du Ranchot 25250 L'ISLE SUR LE DOUBS, pour un montant de 3 235,00 € HT (3 882,00 € TTC) pour 1 journée.

-autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Vote : unanimité

N° 64/2024
SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'école primaire d'ESPRELS de 40 € par enfant afin de financer les sorties pédagogiques et éducatives pour l'année scolaire en cours,

-autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention exceptionnelle.

Vote : unanimité

N° 65/2024
GRATIFICATION STAGIAIRE

L'exposé du Maire entendu, les membres du conseil municipal :

- Décide d'attribuer une gratification aux stagiaires accueillis au sein de la collectivité pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois ;
- La gratification allouée correspond à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale ;
- Autorise le Maire à signer tous documents en rapport à ce dossier.

Vote : unanimité

Le Maire, Michel RICHARD

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE D'ESPRESLES' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Le secrétaire, Bernard VOYNNET

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'B. Voynet', written over a faint circular stamp.